

# Bulletin d'adhésion Avril 2018- Septembre 2018

## Association *Keramap et compagnie*

Siège social : MPT de Kervénanec, 2 rue Maurice Thorez, 56100 Lorient

Comme réaffirmé lors de l'assemblée générale du lundi 7 Mars 2016 et se référant à la Charte nationale des AMAP, l'association Keramap et compagnie souhaite permettre une relation solidaire contractualisée entre le producteur et l'adhérent, sans intermédiaire.

Résolument basés sur une conception de partage, nous visons à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Nous sommes une des alternatives concrètes qui émergent de la société civile.

Nous avons pour objectifs :

- de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité.

Pour cela, Keramap et cie soutient une démarche d'agriculture paysanne, une pratique agro-écologique, une alimentation de qualité et accessible. Elle est présente sur le territoire lorientais, au travers de différentes manifestations afin d'avoir une participation active dans une démarche d'éducation populaire. A ce titre, les adhérents recevront occasionnellement des informations pendant la distribution ou par mail.

Je, soussigné-e \_\_\_\_\_

adresse :

\_\_\_\_\_

téléphones : fixe \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ portable \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

adhère ce jour à l'association *Keramap et compagnie* et ce pour une saison, de Avril 2018 à Septembre 2018 inclus.

Montant de la cotisation : 5 € pour 6 mois.

Je verse ma cotisation de **5 €, en liquide**, au trésorier de l'association.

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, mis à la disposition de l'adhérent-e au siège de l'association.

Fait à Lorient, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent